

ONE

L'Office National de l'Emploi recherche pour le compte d'un partenaire évoluant dans l'Aviation civile:

1- TECHNICIEN SUPERIEUR EN METEOROLOGIE

MISSION PRINCIPALE : Veiller à la mise en œuvre efficace de la réglementation aéronautique relative à l'assistance météorologique à la Navigation aérienne.

NIVEAU DE FORMATION:
- BAC+2 (BTSI DUT)

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE REQUISE:
- Qualification en météorologie aéronautique ou 3 ans d'expériences en qualité de Veilleur Météorologique

MISSIONS ET ACTIVITES

- Participer à l'élaboration des règlements techniques relatifs à l'assistance météorologique à la Navigation aérienne;
- Participer à la révision et proposer des amendements aux règlements relatifs à l'assistance météorologique à la Navigation aérienne, si nécessaire;
- Participer à l'élaboration et examiner les mises à jour des projets de textes législatifs, ainsi que des procédures et des éléments indicatifs relatifs à l'assistance météorologique à la Navigation aérienne;
- **Interpréter les informations météorologiques** (avis aux navigateurs aériens (NOTAM) et messages météorologiques (METAR, SPECL TAF, SIGMET, ...));
- Evaluer les indicateurs de performance des Fournisseurs de service d'Assistance météorologique à la Navigation Aérienne et proposer leur révision, si nécessaire;
- Réaliser l'étude des documents pertinents des Fournisseurs de service en matière d'Assistance météorologique (Manuel d'exploitation, NOTEM, procédures d'exploitation).
- Exploiter la documentation technique des Fournisseurs de service de télécommunications aéronautiques;

COMPETENCES TECHNIQUES REQUISES

- Connaissance du Code de l'Aviation civile et textes législatifs;
- Connaissance approfondie des règlements techniques relatifs à l'assistance météorologique à la Navigation aérienne (Annexe 3 et 5; RAG 7.5 et 7.4);
- Connaissance des règlements de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile;
- Bonne connaissance du système de l'aviation civile;
- Bonne connaissance de l'Anglais;
- Maîtrise de l'outil informatique.

QUALITES PERSONNELLES

- Aptitude à communiquer et à travailler en équipe;
- Bonne gestion du stress;
- Grande polyvalence et surtout de grandes capacités d'adaptation;
- Bonne autonomie, rigueur et précision;
- Sens des responsabilités et de l'organisation;
- Pro-activité et esprit d'innovation;
- Très grand sens du client interne et externe;

Les candidats doivent être de nationalité gabonaise, Les dossiers de candidature comprenant une CNL un CV, des copies du ou des diplômes/ attestations de formation /certificats de travail ainsi qu'un Casier judiciaire doivent être transmis à l'Antenne O.N.E. sise au rond-point de l'Avenue de COINTET ou envoyer à onelibreville@gmail.com (en objet la référence de l'offre parue dans le quotidien) Date de clôture de réception des dossiers le 20 Février 2019. **11054**

AGENCE NATIONALE DES PARCS NATIONAUX

Monsieur **Kevin Gontran DIVASSA MIHINDOU**, employé à l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN), affecté au Parc National de Loango, est prié de se rendre de toute urgence à la Direction des Ressources Humaines de l'ANPN, sise au quartier Kalilkak, pour affaire le concernant. **11236**

INCROYABLE FORMATION PERMIS DE CONDUIRE 50.000F ET 85.000F. TEL : 07 37 88 22 - 02 89 37 79. **11295**

Le comité de pilotage de l'Association des Anciens Etudiants de l'institut supérieur de technologie (AAEIST), convie tous les anciens étudiants dudit institut à une assemblée générale d'adoption des textes et renouvellement du bureau qui se tiendra le **samedi 09 février 2019 à L'hôtel Re-Ndama** à partir de **08h30** compte tenu de l'importance de l'ordre du jour, la présence de tous est indispensable. **11300**

AVIS DE DÉCÈS



Les enfants DIKINZAH Laure Marinie, EKEGUE MVE Juliano, NDOUMBE TETEYA Elza Danielle, les neveux, nièces, petits-enfants et arrière-petits-enfants ont le regret d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur mère, tante, grand-mère et arrière-grand-mère Mme **RANOZINAULT Charlotte Edmée**, épouse de Feu NDOUMBE Francis, affectueusement appelée, «NENE» décès survenu le 29/01/2019 à 06h18 au CHUL de LBV, des suites d'une affection médicale. **11238**



Les familles feu **BILIBILI** et feu **KONDJAJA** ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur fils, petit-fils, père, frère et oncle **NGOYE Nestor**, survenu le 30 janvier 2019 au CHU d'Angondjé à Libreville des suites d'une longue maladie. Le programme des obsèques est arrêté comme suit :
- Mercredi 06/02/2019 : Sortie et exposition de 12h à 14h à CASEP-GA; 17h30 transfert sur Moanda par voie ferroviaire.
- Jeudi : Arrivée et veillée au domicile familial de Ndoubi par Mounana.
- Vendredi : 10h inhumation au cimetière familial. **11282**



Les clans : **KUYA, GNIANGUI, KANANDJOGO, IKIENI, WUMBU**, les familles des Feus : **NGUIA d'Epila, OKOLOGO René, LEPOUMA Bessac, NDZIGNA, KAH Jacques, AKOUMBOU, JOUMAS Polycarpe, ONDZOUNGA Albert, OYABI Albert, YALANZELE Nicolas, ROUVRY-LEFANDI**. Les familles **NDJOYE Hilaire, NGAKOUSSOU Ferdinand, DOUMBENI Jean Pierre, MATHA Lambert Noël, NGAMAMBA Michel, SANDOUNGOU Antoinette, Veuve KAH ASSONGUIA, APITI Alphonsine** ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès survenu le 01/02/2019 à Libreville de leur fille, petite-fille et arrière-petite-fille **Laure Marina NGNONGO**, ancienne étudiante en Afrique du Sud. Le programme des obsèques fera l'objet d'un communiqué ultérieur. **11292**



La famille de Feu : **REKATY Jacques et OSSAVOU Marie Gabrielle**, les enfants **Lorrys IKAMBAHT, Ernestine ANDO-BO, Corentin REKATY et Marie madeleine NKOMA**. Les petits Enfants dont **PANDZOU MATCHADO** informent Parents, amis et alliés du décès survenu le jeudi 31 Janvier 2019 à l'hôpital régionale de Ntchengue à Port-Gentil de leur File sœur, mère et grand-mère **Delphine ZOGUELET**. **11294**



Les Clans **AKAZA, ADONGA, AWOUROU, AMBINI, AVANDJI, EMONDO**; Les familles **OKOUDIET, AKENDENGUE Pierre, NGWEJENA, AZAYA, ANANET, Feu REGONDO Pierre-Marie, PENGAGE Georgette** ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances de Libreville, Port-Gentil et Lambaréné (Lac Onangué), le décès de leur fille, soeur et petite-fille **REGONDO IGUIZI Lydie épouse NZENGUE-NZENGUE**, affectueusement appelée "**Toutou**", survenu le 25 janvier 2019 au CHU d'Angondjé. Aussi, le programme des obsèques est fixé comme suit :
- **Mercredi 6 février 2019** : 14h sortie du corps et exposition au domicile de M. NZENGUE-NZENGUE au PK 27 (NTOUM);
- **Jeudi 7 février 2019** : départ de la dépouille pour Port-Gentil;
- **Vendredi 8 février 2019** : exposition et veillée à la Cité SNI, derrière la CNSS;
- **Samedi 9 février 2019** : inhumation. **11296**



La famille Feu **EBOUMI Fidèle** a la profonde douleur d'annoncer aux parents et alliés, le décès de leur fils, petit-fils, arrière-petit-fils, oncle et neveu **EBOUMI ANDJARA Fidèle "Doudou"**, survenu le samedi 2 février 2019 au CHU de Libreville. Le programme des obsèques fera l'objet d'un communiqué ultérieur. **11299**



Mme **NTOUTOUME MVIE Marie-Christine**, la famille de feu **Jules Bernard MVIE NGUEMA** ont le regret de vous annoncer le décès de leur époux, fils, frère, père, grand-père **NTOUTOUME MVIE Marcel Joël "Danzy"**, survenu le 30 janvier 2019 à Libreville. Le programme des obsèques fera l'objet d'un communiqué ultérieur. Les recueils se déroulent tous les soirs à son domicile sis à BIKELE. **11302**

CONDOLÉANCES

Groupe ERAMET



La Représentation Générale au Gabon, les Directeurs et l'ensemble du personnel des filiales du Groupe Eramet au Gabon, très touchés par le décès survenu à Montpellier le 28/01/2019 de Monsieur **Edouard-Pierre VALENTIN**, beau-père de S.E Monsieur **Ali BONGO ONDIMBA**, Président de la République Gabonaise, adressent à ce dernier et à la Première Dame, **Sylvia BONGO ONDIMBA**, ainsi qu'à leur famille, leurs sincères condoléances et les assurent de leur soutien moral en cette pénible épreuve. **11111**

COUR CONSTITUTIONNELLE



Le Président, les Juges Constitutionnels et les Membres de leurs Cabinets respectifs, le Secrétaire Général, les Assistants, les Greffiers et l'ensemble du personnel de la Cour Constitutionnelle, ayant appris le décès de Monsieur **Edouard-Pierre VALENTIN**, beau-père de Son Excellence Monsieur **Ali BONGO ONDIMBA**, Président de la République, Chef de l'Etat et père de Madame **Sylvia BONGO ONDIMBA**, Première Dame du Gabon, présentent au couple Présidentiel et aux familles éplorées leurs sincères condoléances et les assurent de leur soutien moral en cette douloureuse épreuve. **11112**

Mouvement Féministe l'Appel des Mille et Une



C'est avec consternation que nous avons appris le décès, le lundi 28 janvier 2019 à Montpellier (France), de M. **Edouard-Pierre VALENTIN**, Père de Madame **Sylvia BONGO ONDIMBA**, Première Dame du Gabon. En cette douloureuse épreuve, le Bureau Exécutif et toutes les adhérentes, adressent à Madame **Sylvia BONGO ONDIMBA**, à Son Excellence **Ali BONGO ONDIMBA**, Président de la République, Chef de l'Etat, ainsi qu'à la famille éplorée nos sincères condoléances. Par ce modeste mot, à leur chagrin nous leur témoignons notre profond soutien. **11155**

FAMILLE NOEL MBOUMBA



Monsieur **Noël MBOUMBA**, Directeur Général de la SOGARA et toute sa famille, ayant appris le rappel à Dieu de Monsieur **Edouard-Pierre VALENTIN**, père de Mme **Sylvia BONGO ONDIMBA**, Première Dame du Gabon, survenu le lundi 28 janvier 2019 à Montpellier en France, présentent à la Première Dame **Mme Sylvia BONGO ONDIMBA**, à Monsieur le Président de la République son Excellence **Ali BONGO ONDIMBA** ainsi qu'à toute la famille, leurs condoléances les plus attristées en cette douloureuse épreuve. **11159**

FAMILLE TANASA



Très touchés par le décès de M. **Edouard-Pierre VALENTIN**, survenu le 28 janvier 2019 à Montpellier, monsieur et madame **TANASA** se joignent à la douleur de Madame la Première Dame, **Sylvia BONGO ONDIMBA** et à son époux, Son Excellence Monsieur **Ali BONGO ONDIMBA**, Président de la République, Chef de l'Etat et leur présentent leurs plus sincères condoléances et les assurent de leur soutien moral. **11167**